

Comme employeur,
j'engage et je m'engage

Programme
Conciliation études-travail

DANS LA RÉUSSITE DES JEUNES, TOUT LE MONDE A UN RÔLE À JOUER!

Des statistiques et des faits

Le travail rémunéré des étudiants est devenu une réalité sociale incontournable.

Saviez-vous qu'en Estrie...?

Environ 1000 élèves par année quittent l'école sans l'obtention d'un premier diplôme d'études secondaires.

D'ici 2014, il y aura 26 600 emplois à combler.

75% des décrocheurs garçons et 44% des décrocheurs filles ont identifié le travail comme étant une raison motivant leur choix de décrocher¹.

Concilier les études et le travail, une réalité qui prend de l'ampleur :

En 2008, 72 % des étudiants au collégial occupaient un emploi rémunéré pendant l'année scolaire et y accordaient en moyenne 17 heures par semaine. Ils étaient 69% en 2004, 34% en 1988 et 17% en 1977².

Le phénomène s'accroît également aux niveaux secondaire et universitaire.

Des faits³

L'emploi peut constituer un ATOUT pour la persévérance scolaire, sauf quand on y consacre trop d'heures par semaine.

Le travail à temps partiel des étudiants (20 heures par semaine, idéalement entre 10 et 15) est un élément de valorisation pour les plus jeunes alors qu'il devient plus souvent un moyen de réaliser son projet scolaire pour les plus âgés.

Pour l'étudiant en emploi, il y a un RISQUE ACCRU d'être en difficulté scolaire ou d'abandonner ses études lorsque :

- Son emploi l'empêche de consacrer le temps nécessaire à ses travaux scolaires ;
- Le nombre d'heures de travail augmente alors qu'il est en période d'examen ou de remise de travaux.

¹ Fortin, L. et Lessard, A., Recherche longitudinale (1996-2006) auprès des écoles secondaires de l'Estrie.

² Roy, J. et al., 2009.

³ CAPRES, La conciliation travail-études : une réalité pour la majorité de nos étudiants, 2004.

Le Programme Conciliation études-travail

L'objectif du Programme Conciliation études-travail est de créer un mouvement de solidarité sociale et un engagement des employeurs, des établissements d'enseignement et de la population en général, afin que chacun favorise la réussite éducative de notre jeune relève et ainsi s'assurer une main-d'œuvre qualifiée.

Est-ce que notre entreprise peut adhérer?

- Nous embauchons du personnel aux études ;
- Nous respectons les normes québécoises en matière d'embauche et de fréquentation scolaire ;
- Nous sommes en mesure d'allouer à nos étudiants-employés un horaire de travail favorisant leur réussite éducative ;
- Nous pouvons adapter l'horaire de travail de nos étudiants-employés lors de leurs périodes d'examens, de travaux ou de congé ;
- Nous valorisons la poursuite des études et l'obtention d'un premier diplôme d'études.

Oui à toutes ces affirmations ?

Alors, nous sommes éligibles à la certification

« Conciliation études-travail! »

Notre entreprise est éligible à la certification « Conciliation études-travail! » !

La certification, une démarche simple, efficace et qui exige peu de temps :

- Complétez un formulaire de certification et obtenez des articles promotionnels et une excellente visibilité ;
- Prenez quelques minutes pour échanger avec vos étudiants-employés ou encore signez une entente de type moral avec ceux qui adhèrent au programme sur une base volontaire ;
- Informez votre personnel de votre certification et des modalités du programme ;
- Assurez-vous que les responsables des horaires respectent les critères de certification et favorisent ainsi la réussite éducative des étudiants-employés.

Et tout cela, pour une approche « gagnant-gagnant »!

Pour en savoir plus

Communiquez avec la personne responsable du Programme Conciliation études-travail de votre territoire
Visitez le site : www.reussiteeducativeestrie.ca



Le **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE)**, comme instance de concertation régionale dédiée à la réussite éducative des jeunes, a intégré à ses projets prioritaires la thématique de la conciliation des études et du travail. Bien gérer son temps d'études et ses heures de travail rémunéré est reconnu comme un important facteur de réussite scolaire.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

C'est avantageux la certification études-travail!

En plus d'être perçu comme un bon citoyen corporatif, vous pouvez bénéficier de plusieurs avantages en adhérant au Programme :

- Identification comme entreprise certifiée, sur les lieux d'affaires ;
- Campagne médiatique auprès de la population identifiant les entreprises certifiées ;
- Accès à un lieu d'affichage directement dans les établissements d'enseignement participants ;
- Publication de la liste des entreprises dans les journaux et sites Internet.

D'autres avantages à la certification!

L'employeur qui s'engage :

- Connaît une meilleure rétention des employés à temps partiel qui bénéficient d'une souplesse accrue de l'employeur et donc, une diminution du temps et de l'énergie consacrés au recrutement et à la formation ;
- Constate un renforcement de la loyauté des étudiants-employés ;
- Contribue à augmenter le bassin de main-d'oeuvre qualifiée dans la région et participe ainsi au développement économique ;
- Favorise le lien de confiance entre l'employeur et sa communauté ;
- Contribue au développement d'une région dynamique.